

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**Séance du 27/09/2021**

**Date de la convocation:**

21/09/2021

**Date d'affichage:**

21/09/2021

L'an 2021 et le 27 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Kutzenhausen, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

**Nombres de membres:**

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 32

**Elus présents : ISEL Roger**

**Titulaires :** MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelynne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard (jusqu'à 19h55), PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote :**

**Suppléants – sans délégation de vote :** MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves.

**Elus excusés - procuration :** M. BALL Jean-Claude donne procuration à M. PETER Guillaume.

**Elus absents:**

**Titulaires :** MME CRONMULLER Martine, MM NIEDERER Gérard et SCHNEIDER Dominique.

**Suppléants :** MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

**Secrétaire de séance :** Mme DUDT Lysiane

**Réf :** 060.2021

**Vote :** A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**Mention exécutoire :** Oui

**060.2021 : Sauvegarde et valorisation du carreau Clemenceau : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique : avenant n°1 de prolongation du partenariat**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération n°069.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : « Préfiguration du concept de « cité des énergies » : temps 1/pré-requis : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique »,*

*Vu la convention de partenariat avec la HEAR,*

*Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention de partenariat, de prolongation d'un 1 an de ladite convention pour permettre la tenue d'échanges avec la HEAR en vue de rendre le partenariat encore plus pertinent, ceci sans interruption de la contribution apportée par la communauté de communes,*

*Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière, réunie le 21.09.2021,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De valider l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la HEAR, en vue d'en prolonger les effets d'un an,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant à ladite convention et à en exécuter les termes,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 067-200013050-20210927-060\_2021-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/09/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux  
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,  
Roger ISEL